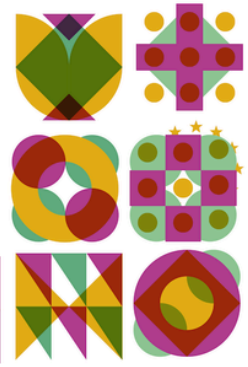




**10^{ÈMES} RENCONTRES EUROPÉENNES
DE LA PARTICIPATION**

DIJON

**du 23 au 25
novembre
2026**



**Décider ensemble,
une promesse tenable ?**



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE INTERVENANT.E.S

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les modalités de participation des intervenants à l'événement « Rencontres Européennes de la Participation », organisé du 23 au 25 novembre 2026 à Dijon par l'association Décider ensemble (ci-après « l'Organisateur »).

Article 2 – Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toute personne intervenant dans le cadre d'un atelier sélectionné par l'Organisateur. La participation en tant qu'intervenant implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions.

Article 3 – Identification de l'organisateur

L'événement est organisé par l'association Décider ensemble, dont les coordonnées sont les suivantes :
77 rue de Lille 75007 – PARIS – rencontres@deciderensemble.com - Siret 490 287 299 00054

Article 4 – Sélection des intervenants

Dans le cadre de l'événement, un appel à contributions est lancé. Les propositions d'ateliers sont déposées via la plateforme Purpoz, selon les modalités et le calendrier définis par l'Organisateur. Les contributions publiées peuvent être consultées et faire l'objet de commentaires. Elles sont ensuite soumises à une phase de vote ouverte au public sur la plateforme. Les ateliers ayant recueilli le plus de votes sont présélectionnés. L'Organisateur se réserve toutefois le droit d'arrêter la sélection finale des intervenants en fonction de critères qualitatifs et organisationnels. Les contributeurs retenus sont ensuite contactés pour confirmer leur participation.

Article 5 – Engagement de l'intervenant

L'intervenant s'engage à :

- **Assurer le contenu exact de l'atelier proposé et validé lors de l'appel à contributions ;**
- Assurer personnellement la tenue de l'atelier tel que validé par l'Organisateur ;
- Respecter les horaires, le format et les contraintes logistiques communiquées ;
- Fournir, si demandé, des éléments de présentation (biographie, descriptif, supports) dans les délais impartis ;
- Adopter un comportement conforme au bon déroulement de l'événement.





- En cas d'empêchement, l'intervenant s'engage à en informer l'Organisateur dans les meilleurs délais et à proposer, dans la mesure du possible, un remplaçant pertinent.

Article 6 – Conditions de participation, accès et tarifs complémentaires

Pour chaque atelier, un maximum de trois intervenants est autorisé :

- Deux intervenants maximum bénéficient d'un accès gratuit pour la journée de leur intervention ;
- Le troisième intervenant, le cas échéant, doit s'acquitter d'un pass intervenant ;
- Au-delà de trois intervenants par atelier, toute personne supplémentaire devra s'inscrire en tant que participant au tarif plein en vigueur.

Les intervenants bénéficiant d'un accès gratuit pour leur journée d'intervention peuvent participer à d'autres journées de l'événement aux conditions suivantes :

- Tarif intervenant : 50 € HT par jour supplémentaire ;
- Tarif intervenant deux jours : 80 € HT.

Toute participation à des journées supplémentaires doit faire l'objet d'une inscription préalable auprès de l'Organisateur. Le paiement est exigible lors de l'inscription (billetterie en ligne ou bon de commande).

L'inscription à l'événement donne accès à l'ensemble des conférences, ateliers et temps off organisés du 23 au 25 novembre 2026. Elle inclut également les petits-déjeuners des 24 et 25 novembre, le cocktail du 23 novembre, le déjeuner du 24 novembre, le déjeuner sous forme de lunch bag du 25 novembre (sous réserve de réservation via l'application), ainsi que les pauses café des 24 et 25 novembre 2026.

Toute prestation non expressément mentionnée dans le présent article n'est pas incluse dans le prix de l'inscription.

Article 7 – Absence de rémunération

La participation en tant qu'intervenant est réalisée à titre gracieux.

Aucune rémunération, indemnité, cachet ou prise en charge de frais (transport, hébergement, restauration hors prestations incluses) ne sera versé par l'Organisateur, sauf accord écrit préalable.

Article 8 – Conditions d'accès à l'événement

L'accès à l'événement est réservé aux personnes inscrites ou dûment accréditées en tant qu'intervenants. L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure toute personne dont le comportement serait susceptible de perturber le bon déroulement de l'événement ou de contrevenir aux règles de sécurité. Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer aux ateliers.

L'événement est accessible aux personnes à mobilité réduite. Si vous êtes concerné-e, merci de nous contacter.





Article 9 – Propriété intellectuelle

L'intervenant reste titulaire des droits de propriété intellectuelle sur les contenus qu'il présente.

Toutefois, il autorise l'Organisateur, à titre non exclusif et gratuit, sauf en cas de désaccord à :

- utiliser, reproduire et diffuser les supports de présentation transmis (documents, slides, etc.) à des fins de communication ou de valorisation de l'événement ;
- capter, enregistrer et diffuser tout ou partie de son intervention (audio, vidéo, photographie), sur tout support et pour toute communication liée à l'événement.

Cette autorisation est accordée pour le monde entier et pour une durée de 5 ans.

Article 10 – Annulation par l'intervenant

Toute indisponibilité d'un intervenant doit être signalée dans les meilleurs délais à l'Organisateur. L'intervenant s'engage à proposer, dans la mesure du possible, un remplaçant ou une solution alternative.

En cas d'inscription payante à des journées supplémentaires :

- Toute demande d'annulation intervenant jusqu'au 23 Octobre 2026 inclus (sur présentation d'un justificatif) pourra faire l'objet d'un remboursement intégral ;
- **Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué.**

Article 11 – Modification ou annulation de l'événement

L'Organisateur se réserve le droit de modifier le programme, les horaires des ateliers et/ou les modalités d'organisation de l'événement.

En cas d'annulation de l'événement par l'Organisateur, les sommes versées au titre des journées supplémentaires seront intégralement remboursées. En cas de report, les inscriptions resteront valables et/ou remboursées pour la nouvelle date.

Article 12 – Responsabilité

L'organisateur ne peut pas être tenu responsable si l'événement est annulé en cas de force majeure. Dans tous les cas, sa responsabilité est limitée au remboursement du montant de l'inscription.

Article 13 – Données personnelles

Dans le cadre de l'organisation de l'événement, l'Organisateur est amené à collecter et traiter des données personnelles relatives aux intervenants conformément au règlement RGPD. Ces données sont utilisées exclusivement au sein de l'association.

Conformément à la réglementation en vigueur, les intervenants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, qu'ils peuvent exercer en contactant l'Organisateur à l'adresse indiquée.



Article 14 – Droit à l'image

Des photographies et captations vidéo sont susceptibles d'être réalisées dans le cadre de l'événement à des fins de communication.

Afin de respecter le choix des intervenants, un dispositif de signalement est mis en place. Les personnes ne souhaitant pas apparaître sur les images sont invitées à apposer, de manière visible sur leur badge, une gommette mise à disposition à l'accueil de l'événement. L'Organisateur s'engage à respecter ce signalement et à ne pas diffuser d'images permettant d'identifier les personnes concernées. En l'absence de signalement, les intervenants autorisent l'Organisateur à utiliser leur image, sans contrepartie financière, pour toute communication liée à l'événement.

Article 15 – Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité avant toute action judiciaire. À défaut, les tribunaux compétents seront saisis.



NOS CONTACTS

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations complémentaires :



01 48 42 05 00



rencontres@deciderensemble.com



www.deciderensemble.com



Décider ensemble

